



Photos 30 et 31 : Trois seuls écarts de la commune (IEA)

II.3.2 - ENTREES DE BOURG ET DE HAMEAU

- *Givraines*

Compte tenu de la présence d'une butte en entrée Ouest du territoire communal, la vue sur l'entrée de bourg se fait assez tardivement. Des pavillons récents, éloignés du bord de la route, se sont implantés dans la continuité de l'urbanisation.

Côté Est, l'usager entre rapidement dans le bourg traditionnel de Givraines ; aucune extension récente n'est venue s'implanter de ce côté, en bordure de la vallée sèche (photo 33 ci-dessous). Le front bâti est dense et compact.



Photos 32 et 33 : Entrées Ouest et Est (IEA)

Côté Sud, via la RD 25, l'entrée est marquée par une zone de stockage de matériel agricole. Le front urbain est plus étalé, peu dense.



Photo 34 : Entrée Sud (IEA)

- *Intvilliers*

Compte tenu de l'absence de relief, la perception des entrées d'Intvilliers se fait d'assez loin.

Côté Sud, les hangars agricoles marquent le paysage et sont perceptibles à longue distance. Côté Nord, quelques pavillons plus modernes se sont installés en entrée, mais ils sont bien encadrés de végétation et permettent de conserver l'aspect compact du hameau.



Photos 35 et 36 : Entrées Sud et Nord (IEA)

L'entrée Ouest est marquée par les serres du pépiniériste. L'entrée Est est celle qui conserve le plus un caractère villageois, avec ses petites maisons de bourg groupées et alignées.



Photos 37 et 38 : Entrées Ouest et Est (IEA)

La remarque générale sur les entrées de bourg est que l'on constate une transition nette entre l'espace agricole et les linéaires urbanisés. Cette caractéristique paysagère est à conserver dans le développement futur de la commune.

II.3.3 - ELEMENTS DE PAYSAGE A CONSERVER

Compte tenu de leur caractère paysager, quelques éléments du paysage de la commune devraient être conservés. Sont proposés :

- l'ensemble de la vallée sèche, pour son caractère vallonné, boisé et la diversité qu'elle apporte au paysage de plateau cultivé,
- le bois du Portail, pour sa richesse en biodiversité et sa valeur historique,
- les quelques haies qui ponctuent le territoire,
- la mare, à l'entrée Nord d'Intvilliers,
- la netteté de la transition entre espaces agricoles ouverts et enveloppes urbaines.

II.4 - MILIEU HUMAIN

II.4.1 - Réseaux

La commune a fait réviser son Schéma d'Assainissement. Des éléments ont pu être repris pour décrire les réseaux communaux.

- **L'alimentation en eau potable**

La commune de Givraines a été équipée à partir des années 30 d'un réseau de distribution d'eau potable. Ce réseau a entièrement été renouvelé en 1973 par de nouvelles conduites en PVC collé. Il représente un linéaire d'environ 6 kms.

L'eau distribuée provient du forage intercommunal "le Paradis" situé sur la commune de La Neuville-sur-Essonne. Ce forage est géré par le Syndicat de Production d'Eau Potable de Boynes - Estouy - Givraines - Yèvre-la-Ville, dénommé BEGY.

Sa profondeur est de 122 m et son débit de 75 m3/h. Il dessert également les communes de Boynes, Estouy, Yèvre-la ville et Yèvre-le-Châtel. Ce forage est assorti de périmètres de protection qui se situent sur la commune de Neuville-sur-Essonne, en limite de Yèvre-le-Châtel.

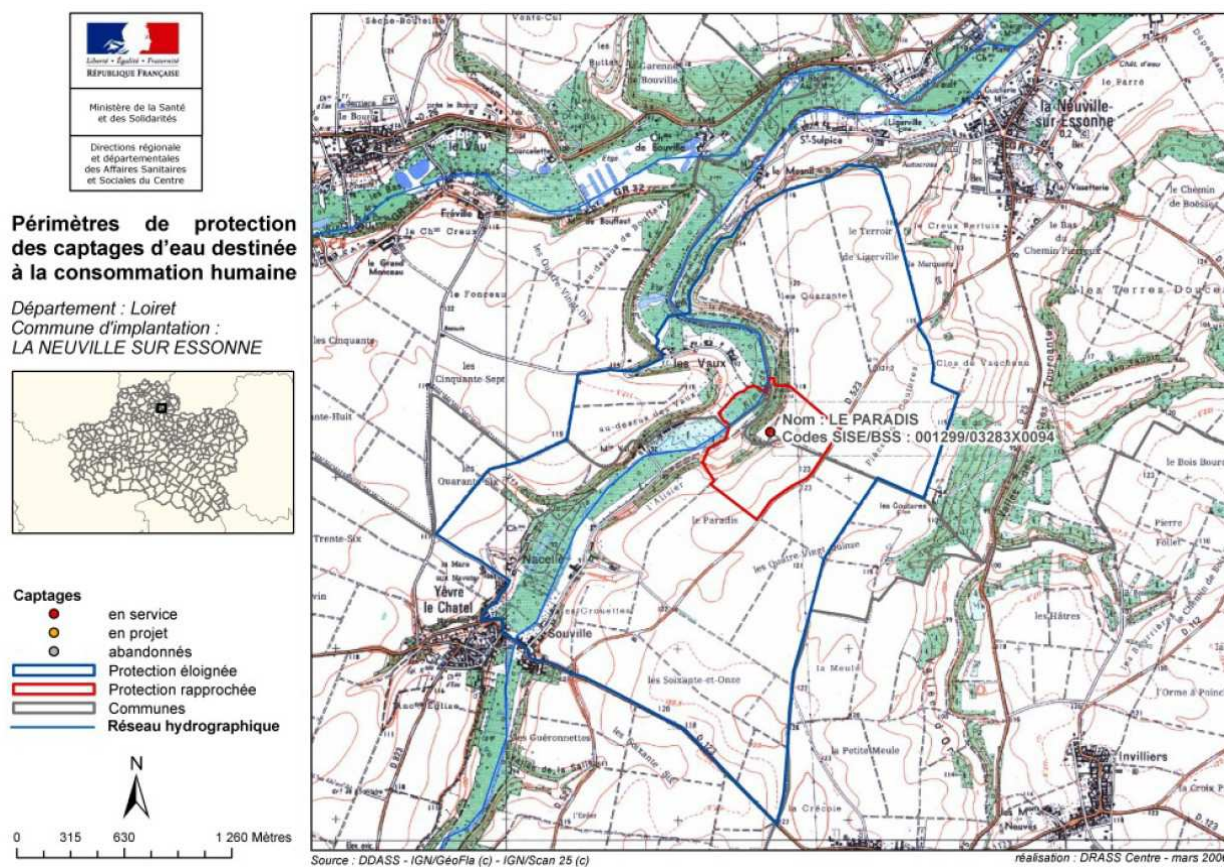


Figure 12 : Localisation du point de captage et de ses périmètres de protection (source : ARS Centre)

L'eau pompée est traitée contre le fer et chlorée avant stockage dans la bache intermédiaire sur le site de La Neuville-sur-Essonne, puis transférée vers le château d'eau de Givraines.

D'après le site de l'Agence Régionale de Santé du Centre (ARS45) et les prélèvements d'eau réalisés le 23 juillet 2014, l'eau destinée à l'alimentation est conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés (que ce soit au niveau bactériologique ou physico-chimique).

Le château d'eau a été construit en 1927, réhabilité en 1996 et 2014 (serrurerie, étanchéité de cuve, réfection extérieure). Ce dernier est situé entre le bourg et le hameau, le long de la RD123. Il a une capacité de 150 m³.

Depuis le château d'eau de Givraines, la desserte des abonnés est ensuite réalisée de façon surpressée, grâce à 2 groupes de surpression à vitesse fixe fonctionnant en cascade pour distribuer l'eau potable sur l'ensemble du réseau, en fonction des besoins (débit et pression). La pression en sortie de l'unité de surpression est maintenue entre 4 et 5.5 bars afin de maintenir une pression suffisante sur le réseau, après un stabilisateur aval de pression réglé à 4 bars.

Depuis son renouvellement en 1973, le réseau a subi des extensions relatives à l'urbanisation du bourg et du hameau de Intvilliers. La commune de Givraines ne dispose pas d'interconnexions avec les communes voisines permettant un secours.

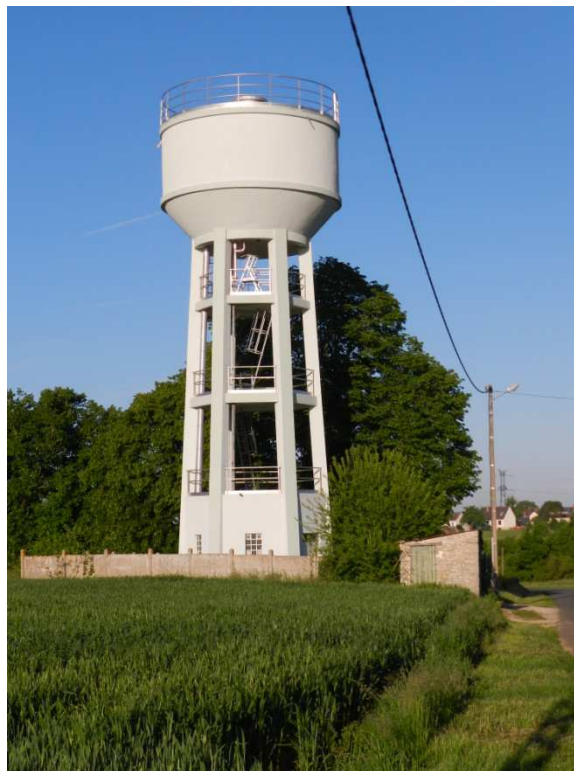


Photo 39 : Château d'eau (IEA)

La commune assure en régie l'alimentation en eau potable des abonnés du service des eaux de Givraines. La SAUR assure une prestation de service sur les infrastructures de production, traitement et stockage intermédiaire pour le compte du Syndicat de production en Eau Potable. SEIT assure l'entretien de la station de surpression au pied du château d'eau communal, par prestation de service.

- **Eaux usées**

La commune dispose d'un système collectif de traitement des eaux usées créé en 2004-2005, comprenant un réseau de collecte de type séparatif (Ø200 mm) et cinq postes de refoulement qui assurent le transfert des eaux usées vers le site de traitement, de type "fosse toutes eaux et filtre à sable drainé" de capacité 450 EH, situé entre le Bourg et le hameau d'Intvilliers. L'effluent épuré est renvoyé au milieu naturel par l'intermédiaire d'une lagune qui vient remplacer des 3 fossés créés à l'origine.

La population actuellement raccordée représente environ 400 EH. Le système de traitement fonctionne donc déjà à environ 90 % de sa capacité nominale (450 E.H.). Les derniers relevés du SATESE indiquent toutefois un volume traité moyen journalier de 51 m³/j (rapport mars 2014), soit 75% de la capacité nominale de la station (68 m³/j).

Dans le cadre de l'agrandissement de la zone d'assainissement collectif et du développement de la population, une augmentation de la capacité de traitement de la station d'épuration existante est à prévoir.

Le service est exploité en régie directe par la commune.

La commune a adopté un zonage d'assainissement en 2001, actualisé en décembre 2008 puis en 2014/2015.

- **Eaux pluviales**

Le réseau pluvial est très limité sur l'ensemble du territoire communal. Les zones urbaines sont essentiellement pourvues de caniveaux et plus rarement de tronçons busés de faible extension (rue de Puiseaux, rue du Portail, rue de Yèvre, rue de Boynes) qui assurent l'évacuation des eaux pluviales vers une mare, des puits ou puisards et une zone d'engouffrement.

Pour le bourg de Givraines, il existe trois exutoires pour les eaux : à l'entrée de la rue des Haies, naturellement vers la vallée (réseau gravitaire) et à l'entrée de la rue de Boynes.

À Intvilliers, 75 % des eaux se rejettent à l'entrée du hameau dans une ancienne carrière. Le reste se dirige vers une mare en entrée Nord.



Photo 40 : Mare à l'entrée Nord d'Intvilliers (IEA)

II.4.3 - Circulation - desserte

La commune est parcourue par plusieurs départementales de desserte locale :

- la RD 123, qui traverse la commune d'Est en Ouest et permet de relier Beaumont-du-Gâtinais à Pithiviers. Le site internet Géoloiret du Conseil général recense pour cet axe une fréquentation de 1 341 véh/j dont 3,3 % de poids lourds à l'Ouest du bourg de Givraines et 308 véh/j dont 5,1 % de poids lourds à l'Est de la commune (chiffres 2013),
- la RD 25, d'orientation Nord-Sud, qui relie La Neuville-sur-Essonne à Boynes. Le trafic routier est de 711 véh/j dont 6,4 % de poids lourds (chiffres Géoloiret - 2013),
- la RD 423, qui part vers l'Est en sortie d'Intvilliers vers Bromeilles. Cette route connaît un trafic de 138 véh/j dont 3,6 % de poids lourds (chiffres Géoloiret - 2013),
- la RD 112, qui démarre entre les deux hameaux pour rejoindre Puiseaux au Nord-Est. Le site Géoloiret comptabilise 327 véh/j dont 7,6 % de poids lourds pour cet axe (chiffres 2013).

Sur le plan de la sécurité routière, le bilan de l'accidentalité fait état sur la période s'échelonnant du 1er janvier 2006 au 30 avril 2011 d'un seul accident corporel de circulation (source : Porter à Connaissance).

Comme évoqué précédemment, la commune propose, via une initiative du Conseil général du Loiret, une liaison de bus pour les écoliers, et un réseau de transport à la demande (sur réservation) pour rejoindre Puiseaux, Pithiviers et Orléans.

À noter également, d'après le Porter à Connaissance, que la commune se situe dans le fuseau d'étude du projet de ligne à grande vitesse "Paris-Orléans-Clermont-Lyon (POCL), dont le débat public a commencé en novembre 2011. Ce fuseau devrait passer en limite communal Est/Nord-Est.

Aucune option de tracé n'est à ce jour arrêtée.

Il existe sur la commune un circuit de randonnée, le "circuit des 5 vallées", balisé par le Comité Départemental du Loiret de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre qui forme une boucle de 9 km, intégrant un parcours plus long, le "circuit de Givraines" (22 km).

Ce circuit "part de l'Espace Bourgogne, traverse le bourg par le rue d'Yèvre, emprunte la route de Petiton pour rejoindre la Vallée d'Or, la Vallée des Coutures et la Vallée de Pierre Follet. Après avoir contourné les Hâtres, il traverse Intvilliers par le chemin de l'Ormaille et la rue de Puiseaux avant de se faufiler par la venelle du Charron pour se diriger vers les Maisons-Neuves et la rue de Champagne. Les randonneurs traverseront la Vallée Certaine et la Vallée Bourgogne pour atteindre le Bois du Portail et ensuite la station d'épuration, ultime étape avant de rejoindre le point de départ par la rue de Bourgogne".

Ce circuit permet également de découvrir le petit patrimoine de la commune.

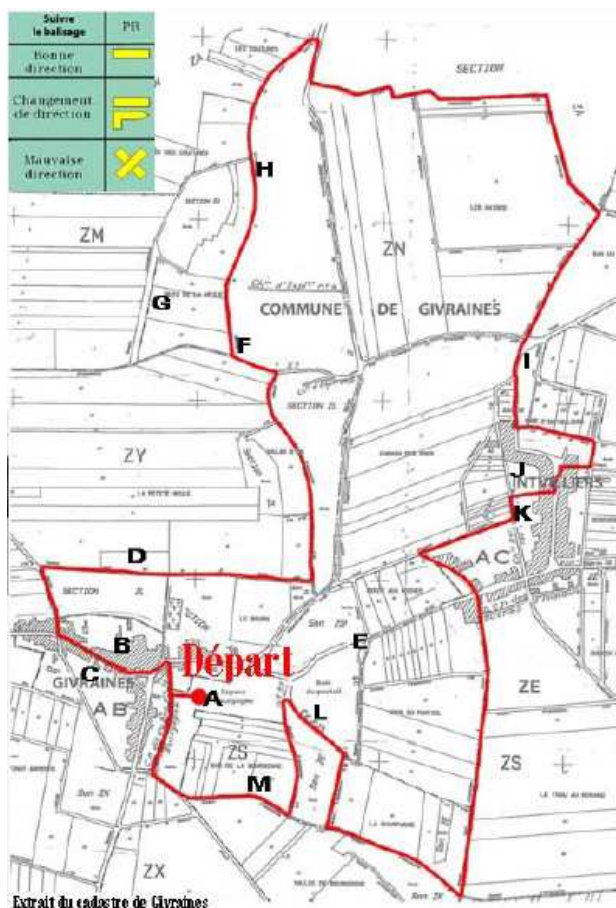


Figure 13 : Chemins de randonnée des 5 vallées sur la commune de Givraines (source :Bulletin d'information Givraines n°10, avril 2012)

Le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) du Loiret est actuellement en cours de révision. Cependant, la commune de Givraines a délibéré en juin 2012 sur l'inscription des chemins ruraux suivants au futur PDIPR :

| Numéro | Désignation | Portion | Référence cadastrale |
|--------|---|---|----------------------|
| | CR dit de la Vallée d'Or | Totalité | Aucune |
| 55 | CE n°55 | Totalité | Aucune |
| | CR de Givraines à La Neuville | Totalité | Aucune |
| N°10 | CE des Hâtres | Totalité | Aucune |
| N°11 | CE des Hâtres | Totalité | Aucune |
| C 17 | CE dit d'Intvilliers à La Neuville - route de Pierre Follet | Du CR des Hâtres n°11 à CD 112 | Aucune |
| | CR du Fief dit derrière les Murs d'Intvilliers | Totalité | Aucune |
| C 18 | CR de l'Ormaille | Du CR du Fief au chemin de l'Ormaille C18 | Aucune |
| | CR dit passage de Charron | Totalité | Aucune |
| | CR d'Intvilliers à Givraines | Jusqu'à rue des Maisons Neuves | Aucune |
| | CR d'Intvilliers à Boynes | Jusqu'au CR de la Champagne | Aucune |
| N°32 | CR de la Champagne | Totalité | Aucune |

II.4.3 - Pollution - nuisances

- **Le bruit**

Les sources de bruit sont quasi inexistantes sur la commune, et revêtent un caractère ponctuel (activités agricoles, trafic routier).

Les départementales qui parcourent la commune (RD 123, 25, 423 et 112) ne font pas l'objet d'un arrêté préfectoral pour le classement sonore lié au trafic routier.

La commune n'est traversée par aucun réseau ferré.

- **Pollution de l'air**

Compte tenu du caractère rural de la commune, les sources de pollution sont peu importantes et diffuses, liées à l'habitat individuel, aux activités agricoles et aux passages de voitures sur les principales routes.

Aucune activité polluante n'est répertoriée au Registre Français des Émissions Polluantes sur la commune et celles avoisinantes.

- **Sol et sous-sol**

Le site BASIAS (Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Services) du BRGM qui répertorie les activités susceptibles de polluer ou d'avoir pollué les sols et l'environnement en général recense 3 entreprises sur la commune de Givraines.

| Identifiant | Raison sociale | Activités | État d'occupation du site |
|-------------|----------------------|------------------------------|---------------------------|
| CEN4502517 | M. Gicquel | Décharge (privée) | Activité terminée |
| CEN4501233 | Commune de Givraines | Décharge d'ordures ménagères | Activité terminée |
| CEN4502506 | Commune de Givraines | Décharge communale (gravats) | Activité terminée |

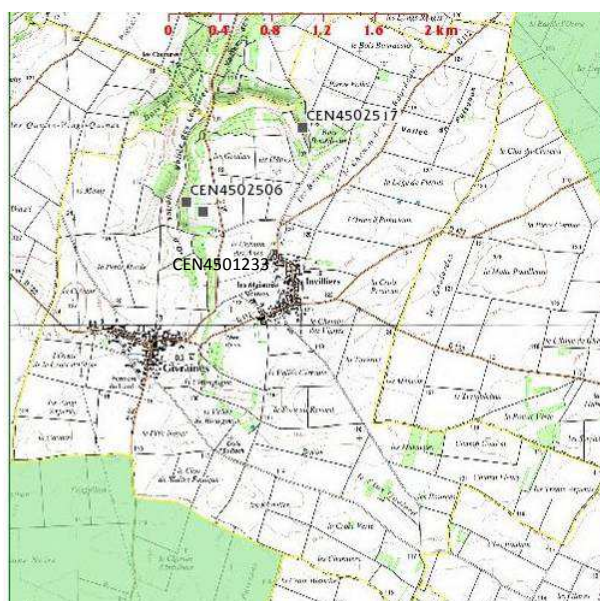


Figure 14 : Localisation des sites BASIAS (source : BRGM)

Le site BASOL qui recense les sites et sols pollués ne fait état d'aucun site sur la commune.

II.4.4 - Patrimoine

Le service territorial de l'Architecture et du Patrimoine ne mentionne aucun édifice ou espace protégé au titre du patrimoine sur la commune de Givraines.

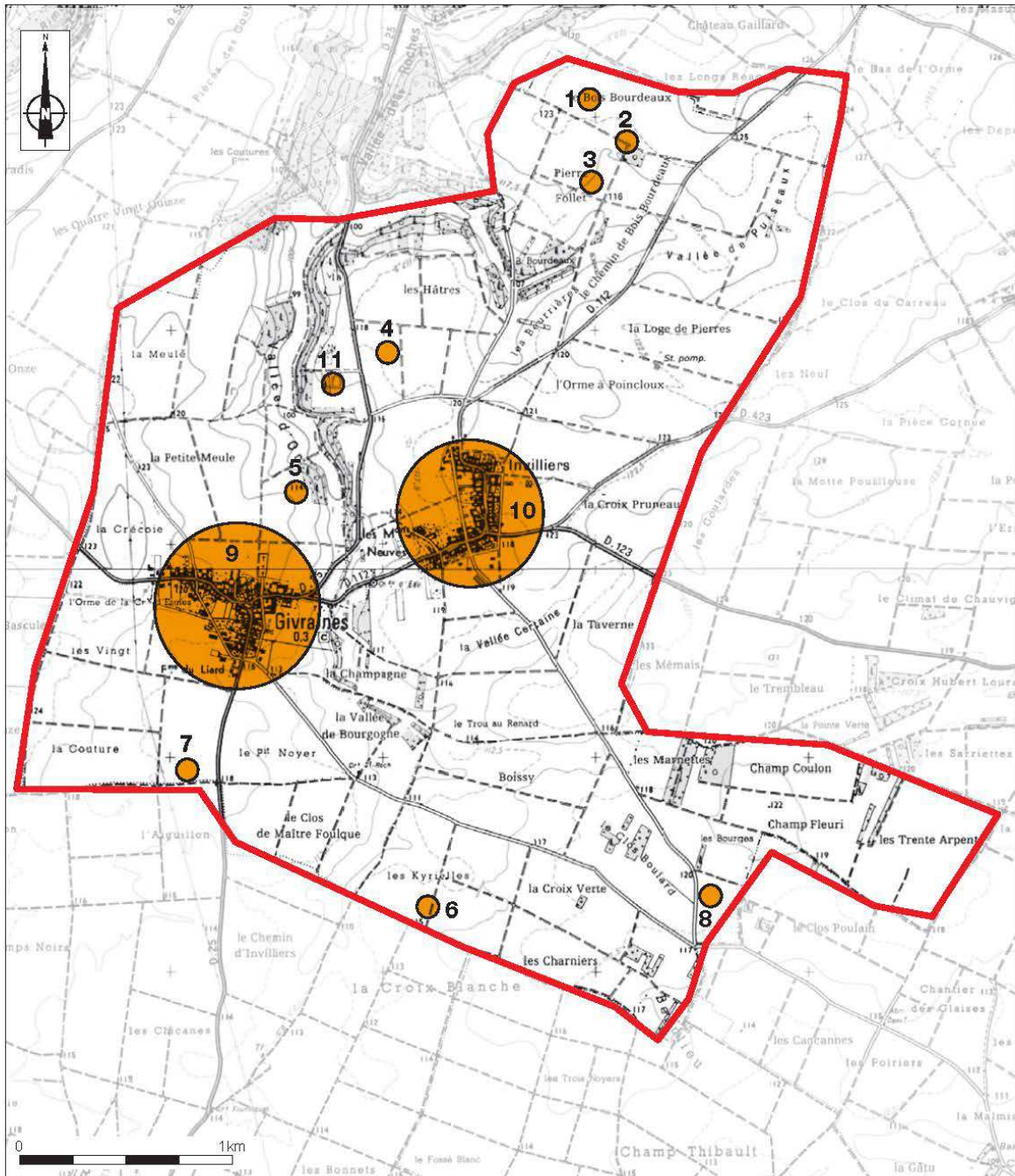
L'état des connaissances en 2002, fourni par la DRAC du Centre, mentionnait 11 sites/vestiges archéologiques sur la commune (cf. Cartographie « Sites archéologiques ») :

- n°1 : "le Bois Bourdeaux", site néolithique,
- n°2 : "le Bois Bourdeaux", découverte isolée du seconde Age du Fer,
- n°3 : "Pierre Follet", enclos quadrangulaire d'époque indéterminée,
- n°4 : "les Hâtres", "la Croix du Fief", habitat gallo-romain,
- n°5 : "la Vallée d'Or", enclos rectilinéaire d'époque indéterminée,
- n°6 : "les Kyrielles", enclos multiples,
- n°7 : "la Couture", "l'Aiguillon", enclos et fossés d'époque indéterminée,
- n°8 : "les Bourges", "le Clos Boulard", enclos quadrangulaire,
- n°9 : le bourg de Givraines est attesté au moins du XIIème siècle, l'église Saint-Aignan/Saint-Roch ayant été construite à cette époque (Cf. photo ci-dessous),
- n°10 : Intvilliers, hameau visible sur la carte de Cassini, mais antérieur.
- n°11 : "la Vallée d'Or", une anomalie parcellaire est visible sur la carte IGN.



Photo 41 : Église Saint-Aignan/Saint-Roch du bourg de Givraines

Le porter à connaissance de l'État rappelle que la liste des sites archéologiques connus sur le territoire de la commune ne peut être exhaustive ; un site pourrait être découvert à l'occasion de travaux. Dans ce cas, une déclaration est indispensable.



**PLAN LOCAL D'URBANISME
COMMUNE DE GIVRAINES (45)**

SITES ARCHÉOLOGIQUES

 Zone d'étude

